

**Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 7-8 juin 2023**

**CADRE STRATÉGIQUE DE L'OCDE POUR LA RÉGION INDOPACIFIQUE**

**JT03521224**

1. L'engagement avec les pays de la région indopacifique est une priorité stratégique des Membres de l'OCDE depuis plusieurs décennies. En 2007, l'Organisation a décidé d'accorder la priorité stratégique à l'engagement renforcé avec l'Asie du Sud-Est [C/MIN(2007)4/FINAL], une orientation stratégique réaffirmée à l'occasion du lancement du Programme régional pour l'Asie du Sud-Est (SEARP) en 2014 [C/MIN(2014)12]. Depuis cette date, la coopération avec la région indopacifique a continué de se renforcer et de s'approfondir au moyen de programmes-pays, de programmes de travail conjoints, de réseaux régionaux et, tout récemment, du premier protocole d'accord avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).
2. Des évolutions impressionnantes au plan économique, dynamique et démographique sont venues confirmer l'importance stratégique de la région indopacifique. Celle-ci est aujourd'hui un moteur essentiel de la croissance de l'économie mondiale et représente plus de deux tiers du PIB mondial et plus de la moitié de la population de la planète. Elle est un épicerie du commerce maritime mondial, et assure des liaisons essentielles pour les chaînes de valeur mondiales, y compris pour les intrants critiques pour lesquels il existe une forte demande, comme les semi-conducteurs et les technologies des énergies propres. Elle est en outre en première ligne pour ce qui est du défi climatique, de par le rôle de premier plan qu'elle pourrait jouer dans les initiatives à l'appui de l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale et sa vulnérabilité face aux conséquences du dérèglement climatique<sup>1</sup>.

### Objectifs du Cadre stratégique

3. S'appuyant sur cette collaboration de longue date, le but principal de ce Cadre stratégique est de fournir une base pour un engagement renforcé avec l'Asie du Sud-Est et la région indopacifique dans son ensemble. Du fait qu'elle inclut des pays – membres ou non membres de l'OCDE – enregistrant une croissance rapide – et qui ont souvent un rayonnement systémique, la région revêt une importance cruciale évidente au regard de l'avenir du multilatéralisme et, par conséquent, de l'OCDE. Compte tenu de leur intégration économique croissante par les échanges et l'investissement, les Membres de l'OCDE et les pays et économies de la région indopacifique ont tout intérêt à se conformer aux mêmes normes. Ce Cadre stratégique, dont l'élaboration se poursuivra en concertation avec nos partenaires de la région indopacifique, visera notamment à :
  - instaurer une reprise économique forte, inclusive et durable à la suite des chocs récents ;
  - favoriser une coopération destinée à atténuer le changement climatique et à s'y adapter, promouvoir la transition énergétique vers la neutralité climatique tout en préservant la sécurité énergétique, lutter contre la perte de biodiversité, la pollution, d'autres formes de dégradation de l'environnement et renforcer la gouvernance des océans ;
  - gérer la transformation numérique et œuvrer à l'amélioration d'une connectivité fiable ;
  - promouvoir le développement humain en contribuant aux Objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de l'égalité des genres et de

---

<sup>1</sup> AIE, *Global coal consumption, 2000-2025*, <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/global-coal-consumption-2000-2025>

l'autonomisation économique des femmes, du travail décent et de la croissance économique, de l'éducation de qualité et de la réduction des inégalités ;

- construire des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et plus durables ; et,
- protéger et renforcer le système commercial mondial fondé sur des règles.

Un engagement plus soutenu avec la région indopacifique nous aidera à obtenir des résultats significatifs au regard des principaux défis communs relevant de l'ensemble des domaines susmentionnés.

4. Afin de mener à bien ces objectifs globaux le plus efficacement possible, l'OCDE entend travailler en coopération étroite avec les pays de la région indopacifique dans le but :
  - a. d'accroître leur alignement sur les normes de l'OCDE en vue d'une potentielle adhésion aux instruments juridiques de l'OCDE ;
  - b. de renforcer notablement leur participation aux organes de l'OCDE et d'identifier ceux qui seraient susceptibles de se prêter à une éventuelle adhésion à l'OCDE ;
  - c. d'accroître la collaboration à haut niveau entre l'OCDE et les pays de la région indopacifique ; et,
  - d. de renforcer les relations institutionnelles avec les principales organisations régionales.
5. Un des objectifs clés de ce Cadre stratégique est d'accueillir davantage de pays de la région indopacifique parmi les membres de l'OCDE, compte tenu des déclarations répétées des Ministres des pays de l'OCDE selon lesquelles l'Asie du Sud-Est est une région prioritaire stratégique « en vue d'identifier des pays pour une possible adhésion<sup>2</sup> ». L'augmentation du nombre des pays de la région parmi les Membres de l'OCDE présenterait un intérêt mutuel et pourrait renforcer davantage le rôle de l'Organisation en tant que centre international de partage des connaissances et d'établissement de normes, tout en permettant à la région indopacifique de mieux faire entendre ses prises de parole dans le dialogue d'action et la prise de décisions à l'échelle mondiale.
6. Les Partenariats clés, ainsi que les Programmes Régionaux et les Programmes-pays avec les pays de la région indopacifique, continueront également à apporter leur contribution pour atteindre les objectifs politiques susmentionnés.

### Principes de l'engagement

7. L'OCDE reposera son engagement avec la région indopacifique sur les principes suivants :
  - a. L'engagement avec la région indopacifique est un partenariat noué sur un pied d'égalité.
  - b. La coopération repose sur des intérêts communs et des avantages mutuels, en tenant compte de la diversité des pays de la région.
  - c. Les normes et pratiques optimales de l'OCDE constituent des fondements solides pour la prospérité économique et sociale. Si l'OCDE cherche à promouvoir un alignement plus étroit sur les normes de l'OCDE ainsi qu'une participation des pays de la région indopacifique au sein des organes de l'OCDE, cette convergence doit

---

<sup>2</sup> C/MIN(2007)4/FINAL ; C/MIN(2014)12 ; C(2017)92/FINAL ; C/MIN(2021)17/FINAL et C/MIN(2022)3.

être souhaitable pour les deux parties et conforme aux priorités stratégiques et aux objectifs de réforme des pays et des organisations de la région.

### Mise en œuvre

8. L'OCDE collabore avec la région au moyen d'un ensemble d'outils à l'appui des relations mondiales<sup>3</sup>. La mise en œuvre du Cadre stratégique recourra, lorsque cela sera possible, à ces outils, notamment les Partenariats clés avec la Chine, l'Inde et l'Indonésie, d'autres approches par pays spécifiques, ainsi que le Programme régional pour l'Asie du Sud-Est<sup>4</sup>.
9. L'Organisation reverra le fonctionnement de ces outils et renforcera leur ciblage sur les objectifs exposés ci-dessus. Nous examinerons les ressources allouées à ces outils et réfléchirons à la nécessité d'affecter des ressources supplémentaires afin d'atteindre nos objectifs.
10. Compte tenu des domaines prioritaires cités dans les stratégies en vigueur des Membres de l'OCDE en matière de coopération avec la région indopacifique, l'OCDE peut être source de valeur ajoutée et de bénéfices mutuels en apportant des contributions uniques dans une sélection de domaines.
11. L'OCDE invite les pays de la région indopacifique ainsi que l'ASEAN, en sa qualité d'organisation régionale, à réfléchir aux moyens d'intensifier leur dialogue d'action, en participant régulièrement à leurs activités respectives, notamment aux réunions des comités de substance et aux réunions à haut niveau de l'OCDE, telles que les Réunions du Conseil au niveau des Ministres, et en renforçant l'adhésion des pays de la région aux normes de l'Organisation.
12. L'Organisation reconnaît également que la nécessité d'approfondir et d'élargir son engagement peut nécessiter la mise en place de nouveaux dispositifs de coopération, notamment le renforcement de la présence de l'OCDE dans la région et l'engagement aux côtés d'autres organisations et enceintes régionales, telles que le Forum des Îles du Pacifique (FIP).
13. L'OCDE élaborera un plan de mise en œuvre du Cadre stratégique, en consultation et coopération totales avec les partenaires de la région, en ayant recours aux dispositifs existants, préalablement à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres de l'OCDE de 2024. Ce plan comportera des objectifs spécifiques et mesurables, et des résultats escomptés concrets, alignés sur les objectifs et les principes énoncés dans le Cadre stratégique.

---

<sup>3</sup> Les cadres d'engagement en vigueur sont notamment le Programme régional pour l'Asie du Sud-Est (SEARP), les partenariats clés avec la République populaire de Chine (la Chine), l'Inde et l'Indonésie, le Programme-pays relatif à la Thaïlande et les protocoles d'accord avec Singapour, le Viet Nam et l'ASEAN.

<sup>4</sup> Le Programme régional pour l'Asie du Sud-Est a été mis en place pour rapprocher les pays participants des normes et des pratiques optimales de l'OCDE, et faciliter leur accès aux connaissances spécialisées disponibles au sein des organes de l'OCDE et l'adhésion de ces pays aux instruments juridiques de l'Organisation. Le Programme vise à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel entre les responsables de l'action publique en Asie du Sud-Est et ceux des pays de l'OCDE, en faisant profiter le débat en cours à l'OCDE sur l'action à mener des perspectives de la région [C/MIN(2014)12].